

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALLET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique - Secteur Saint-Jean -
Parking provisoire Château Descas - Exploitation par PARCUB -
Approbation - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux-Euratlantique a prévu d'engager la démolition du parking « fast park Armagnac » sur le quartier Belcier de Bordeaux dans le cadre des travaux de construction du futur pont « Amédée Saint Germain » de franchissement des voies ferrées.

Près de 400 places de stationnement vont ainsi disparaître le temps que le futur ouvrage de stationnement P1 de la gare Saint-Jean côté Belcier soit réalisé.

Au regard de la pression du stationnement sur ce secteur et des tensions que risque de générer la disparition de ces places, l'EPA souhaite proposer des solutions alternatives parmi lesquelles le maintien d'une offre de stationnement à ajuster sur les terrains de la tête du pont Saint-Jean, quai de Paludate.

Le parking provisoire proposerait ainsi à partir du 1^{er} décembre 2014 et jusqu'au 30 juin 2017 (date théorique de mise en service du parking P1 à Belcier), 220 places en surface sur les délaissés des emprises publiques de voirie de la tête de pont Saint-Jean (voir pièce jointe).

Le parking disposera d'un contrôle d'accès payant et d'un système de vidéo surveillance. Les tarifs du parc de stationnement sont déterminés par PARCUB pour couvrir les coûts d'aménagement et d'exploitation. Cet ouvrage doit permettre de répondre aux usagers de la gare SNCF mais également des abonnés et des usagers horaires. La tarification horaire devrait être basée sur des prix attractifs et inférieurs à ceux pratiqués sur la zone B de Bordeaux pour les deux premières heures et un forfait de 9€ sur 24 heures. Les abonnements résidents seront proposés à 15€ par mois, correspondant aux tarifs pratiqués sur voirie, et les abonnements permanents à 35€. Ces tarifs pourront être ajustés.

Il appartiendra à l'EPA Bordeaux Euratlantique et à PARCUB d'arrêter les dispositions conventionnelles appropriées pour concrétiser le projet et apporter les garanties d'exploitation de ce parking.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le décret n°2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique et notamment le 5° de l'article 7 de ce décret,

VU la délibération n°2012/0827 du Conseil de Communauté en date du 23 novembre 2012 approuvant les statuts modifiés de la régie Parcub, et notamment l'article 1.1 de ces statuts,

VU la délibération n°2010/0254 du Conseil de Communauté en date du 28 mai 2010 autorisant le protocole de partenariat 2010-2024, entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique, l'Etat, la Région, La Cub, les villes de Bègles Bordeaux et Floirac,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'aménagement du parking provisoire « château Descas » permettra d'apporter une compensation à la suppression du parc de stationnement « Armagnac » jusqu'à la construction de l'ouvrage P1 de la gare.

CONSIDERANT QUE PARCUB dispose des capacités pour l'exploitation de ce parking.

DECIDE

Article unique : D'autoriser la régie communautaire PARCUB à aménager et exploiter le parc de stationnement provisoire « Château Descas » jusqu'en juin 2017 sans contribution financière de la Communauté urbaine de Bordeaux et sous réserve de garanties apportées par l'EPA Bordeaux Euratlantique pour l'exploitation de ce parking.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2014

M. CHRISTOPHE DUPRAT